

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20/04/2023

Date d'affichage : 04/05/2023

Séance du 25 Avril 2023 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

Nombre de conseillers :

Elus : **11**

En exercice : **11**

Présents : **09**

Absents : **02**

Présents : RODEGHIERO Chantal, FLAMMIER Gisèle, GENOUX Joël, RAFFIN Vincent, BOUCHET Anne-Laure, SERVIERE Martine, CARRON Olivier

Absents : GLADCZUK Nathalie, BELINGHERI Christine, CORNELOUP Alain.

Secrétaire de séance : SERVIERE Martine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n°2023-20 : Décision modificative au budget communal n°1 suite erreur affectation de compte

Le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal, que suite à une erreur d'écriture d'affectation, il convient de transférer la somme de 2500.00€ du chapitre 40, au chapitre 20 compte 203.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, décide de valider la prise en compte de la décision modificative n°1 au Budget Primitif Commune 2023, de transférer la somme de 2500.00€ du chapitre 40, au chapitre 20 compte 203.

Vote : à l'unanimité

Point n° 2 de l'ordre du jour

Délibération n°2023-21 : : Décision modificative au budget communal n°2 suite directives trésorerie concernant l'adhésion à l'Agence France Locale

Le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal, que suivant les directives de la Trésorerie et pour les besoins de l'adhésion à l'agence France locale il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget communal 2023.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	Recettes
627 : - 700 €	261 : + 700 €
731 : - 700 €	1312 : + 700 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, décide de valider la prise en compte de la décision modificative n°2 au Budget Primitif Commune 2023.

Voté à l'unanimité.

Suite à des interrogations de certains habitants et habitantes de notre commune sur le déroulement de nos projets en cours, un p'tit chardais – suivi de projets sera bientôt distribué.

Eric SANDRAZ, le Maire